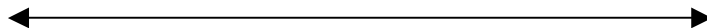


**Eliane NICOUD**

13, rue du Meunier  
Clos du Moulin  
34350 VENDRES

# DE LA CORRUPTION AU CRIME D'ETAT



08 août 1994 - Lettre AR. à Thierry CORNILLET



**Mme BEGUIN-NICOUD Eliane**

Ex-Boutique "Tentation"  
13 rue Raymond Daujat  
26200 MONTELIMAR

**Monsieur Thierry CORNILLET**

Député - Maire  
MAIRIE  
26200 MONTELIMAR

MONTELIMAR, LE 08 AOUT 1994

OBJET : "gardien" de mon véhicule saisi.

**MONSIEUR LE MAIRE,**

Le 08 décembre 1988 mon véhicule MATRA immatriculé 6434 QY 26 a été saisi sur demande du vétérinaire montilien Jacques SOUVETON.

Cette saisie-exécution a été diligentée par l'huissier de justice Christian REIMONEN et l'inspecteur de police Raymond FAQUIN du commissariat de Police de Montélimar.

Depuis l'incendie criminel de ma boutique le 18 août 1992, je suis sans ressources et sans domicile. Ce véhicule toujours saisi stationnait sur un parking privé d'une tierce personne qui quitte la région.

Aussi, Monsieur le Premier Magistrat de Montélimar et officier de Police Judiciaire, je vous nomme "gardien", dès à présent du véhicule immatriculé 6434 QY 26 qui est une pièce à conviction.

Vous trouverez le véhicule sur la place de la Mairie, devant le tribunal d'instance de Montélimar.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane

Pour information à :

M. le Procureur Général près la Cour d'Appel de Grenoble,  
M. le Procureur de la République de Valence,  
M. le Président du T.I de Montélimar,  
M. le Préfet de la Drôme.



**Mme BEGUIN-NICOUD Eliane**

Boutique "Tentation"  
13 rue raymond Daujat  
26200 MONTELIMAR

**Monsieur le Député - Maire**

**Thierry CORNILLET**  
MAIRIE  
26200 MONTELIMAR

Montélimar, 16 novembre 1993

N/REF : Ma visite en mairie du 15/11/93.

OBJET : Avisée par lettre recommandée –  
pli déposé en Mairie le 2 novembre 1993 par l'huissier HERNANDEZ.

**MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE,**

**Le samedi 13 novembre 1993** j'ai retiré a la Poste de MONTELIMAR une enveloppe recommandée avec accusé de réception RA 4018 1017 8FR de la SCP d'huissiers HERNANDEZ, HERNANDEZ-SAINT MACARY, m'indiquant qu'une citation à comparaître avait été déposée à la MAIRIE de MONTELIMAR le 2 novembre 1993.

**Le lundi 15 novembre 1993 à 14 heures,** je me suis présentée au service courrier d'huissiers de la Mairie pour retirer le pli déposé par l'huissier HERNANDEZ. Ce service après maintes recherches, notamment sur le livre des enregistrements des plis d'huissiers m'informa que l'huissier HERNANDEZ n'avait déposé aucun pli au nom de Madame BEGUIN-NICOUD Eliane. Je vous signale que j'ai suivi les recherches ligne par ligne dans le registre depuis le début octobre 1993 juqu'au 15 novembre dernier, et RIEN sur ce registre des huissiers. J'ai donc demandé une attestation confirmant mon passage et l'absence d'acte déposé en MAIRIE par l'huissier HERNANDEZ pour Mme BEGUIN-NICOUD Eliane.

Je passe sur les personnalités rencontrées dans ce bureau. **Votre secrétaire particulière a téléphoné au Secrétaire général Monsieur MILLON** pour lui demander de faire l'attestation. Elle a également téléphoné à la Poste ce dont je la remercie infiniment. Le lendemain 16 novembre 1993, Mme D... une des secrétaires de Monsieur MILLON me dit qu'il est absent mais qu'elle lui transmettra le message. Elle me demande mon N° de téléphone. Il m'appellera dans la soirée. Le même jour on me téléphone de la Mairie pour me dire qu'on venait de retrouver un pli à mon nom.

**Monsieur le DEPUTE-MAIRE,** des faits similaires se sont déjà produits en 1990. C'est seulement **le jeudi 14 mars 1991, en lisant le Dauphiné Libéré que j'ai découvert ma condamnation du 27 avril 1990.** Après une visite au Parquet de Valence, mes recherches m'ont conduite le vendredi 5 avril 1991 à la Mairie de Montelimar où l'huissier PONSETI aurait dû déposer une citation à comparaître le 28 mars 1990, les recherches restèrent vaines. En réponse à mon courrier du 5 avril 1991, vous m'avez fait confirmer par lettre de Monsieur François AUBERT votre adjoint ce que j'avais constaté le jour même à la MAIRIE.

Je vous demande de bien vouloir attester, suite à mon constat du lundi 15 novembre 1993, qu'aucun pli de l'huissier HERNANDEZ n'a été inscrit sur le registre des huissiers à la Mairie de MONTELIMAR entre le 1er et le 15 novembre 1993 au nom de Mme BEGUIN-NICOUD Eliane.

Dans l'attente d'une réponse rapide,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député-maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane

Je cherche un pli du 28 mars 1990 que l'huissier Frédéric Ponseti aurait déposé à la Mairie de Montélimar concernant une Citation à comparaître au TGI. de Valence pour le 27 avril 1990 ?? et François AUBERT adjoint au maire ne trouve rien, mais il trouve un pli du 7 novembre 1989 ??

**Je vous prie d'admirer la réponse.**



PORTE DE PROVENCE

SERVICE COURRIER

V/Réf : votre courrier  
du 05/04/91  
N/Réf : FA.MG

## MAIRIE DE MONTE LIMAR

Montélimar, le 19 AVR. 1991

Madame BEGUIN-NICOUD Eliane

"Tentation"  
13, rue Raymond Daujat  
26200 MONTE LIMAR

Madame,

Par lettre citée en référence vous m'avez confirmé votre demande orale du 5 avril 1991 relative à la recherche d'une citation à comparaître provenant de l'étude de Maître PONSETI, huissier à MONTE LIMAR ; document qui aurait selon vous, vous aurez été remis dans le courant du 2ème trimestre 1990.

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'il n'y a pas, en Mairie, pour cette période, de pli émanant de l'Etude de Maître PONSETI.

Cependant après recherche sur une période plus large, il a été constaté qu'un pli de même origine vous a été remis le 7 novembre 1989.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Le Maire

Le Maire  
François AUBERT



**Mme BEGUIN-NICOUD Eliane**  
Boutique "Tentation"  
13 rue raymond Daujat  
26200 MONTELMAR

**Monsieur le Député - Maire**  
**Thierry CORNILLET**  
MAIRIE  
26200 MONTELMAR

Montélimar, 05 avril 1991

**MONSIEUR LE MAIRE,**

Je connais et apprécie votre sens de la JUSTICE, aussi je m'adresse à vous pour tirer au clair un point litigieux de la plus haute importance pour moi, avec le Service Courrier de la MAIRIE PRINCIPALE concernant un acte d'huissiers.

Voici les faits : Jugée par défaut le 27 AVRIL 1990, nous l'apprenons au mois de MARS 1991 par le Dauphiné Libéré.

**Nous n'avons reçu aucune citation à comparaître.**

Ce jour, mon avocat s'interroge sur les conditions dans les quelles la citation m'aurait été notifiée en Mairie, et me demande de vérifier s'il y a trace de l'accusé de réception - Ce que je fais ce vendredi 5 Avril 1991 en me rendant au Service Courrier "huissier" à la Mairie principale.

Il n'y a aucune trace de courrier ou d'acte émanant de Maître PONSETI concernant Madame BEGUIN-NICOUD Eliane, 9 rue Cuiraterie 26200 MONTELMAR La secrétaire confirme que la MAIRIE n'a rien reçu, donc rien transmis, et me prie d'aller voir Me. PONSETI.

Je vais voir M. PONSETI, son cabinet confirme avoir signifier acte le 28 MARS 1990, et me conseille de m'adresser directement au PARQUET du T.G.I., car la MAIRIE est tenue de tamponner l' accusé de réception avant de le retourner au PARQUET.

Je téléphone AU T.G.I. le greffier Correctionnel me dit que la citation m'a été transmise avec A.R. par la MAIRIE et que je l'ai refusée.

Je ne suis jamais allée à la MAIRIE, je n'ai rien signé ..... Aussi Monsieur le Maire, je vous demande d'avoir l'extrême obligeance de me dire si oui, ou non la MAIRIE a reçu un acte déposé par Me PONSETI me concernant pour le 27 avril 1990, et si oui à quelle date j'ai signé le refus ?

Je sais que vous avez beaucoup d'autres choses à traiter, mais vous êtes la seule personne pouvant me renseigner en toute impartialité.

Dans l'attente d'une réponse rapide,

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, ma très sincère considération.

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane

Aussi, le 05 avril 1991 je vais à la Mairie de MONTELIMAR et je constate qu'il n'y a aucune trace de courrier ou d'acte émanant de Maître Ponseti me concernant pour cette période.  
**J'écris donc au Maire de Montélimar Thierry Cornillet.**

Voir plus haut.

Mars 1991 je trouve ma condamnation en encart dans le Dauphiné Libéré.

Jugée par défaut le 27 avril 1990, nous l'apprenons au mois de mars 1991 par le Dauphiné Libéré.

Le 28 mars 1990 l'huissier Frédéric Ponseti aurait déposé à la Mairie de Montélimar une Citation à comparaître au TGI. de Valence pour le 27 avril 1990 me concernant ???

**voir ci-dessous**

A la demande de Monsieur le PROCUREUR de la REPUBLIQUE  
près le Tribunal de Grande Instance de VALENCE (DROME)

Je vous fais connaître que vous êtes poursuivie pour :  
être prévenue d'avoir à MONTELIMAR (26) le 7 septembre 1989, cherché publiquement par écrit, à jeter le discrédit sur une décision de juridictionnelle dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice en apposant sur la vitrine de son magasin une affiche comprenant le texte suivant :

*« Audience du 30 juin 1989 suite audience du 5 septembre 1989 - la cause était entendue d'avance. Je suis condamnée à 3 mois de prison avec sursis, et a verser 2500F à l'inspecteur FAQUIN et 2500F à l'huissier REIMONEN - le tout couronnant ainsi une série de faux - l'affaire BEGUIN-NICOUD ne fait que commencer »*

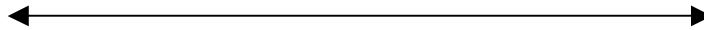
huissier Frédéric PONSETI

☞ ++++++ ☞ ☞ ++++++ ☞

**Eliane NICOUD**

13, rue du Meunier  
Clos du Moulin  
34350 VENDRES

# DE LA CORRUPTION AU CRIME D'ETAT



☞ ++++++ ☞ ☞ ++++++ ☞

08 août 1994 - Lettre AR. à Thierry CORNILLET

08 août 1994 - J'écris à Thierry Cornillet Maire de Montélimar. Je le nomme "gardien" de mon véhicule saisi depuis 1988 par l'huissier Christian Reimonen et l'inspecteur de police Raymond Faquin et qui est toujours en ma possession et à ma charge. La personne qui m'héberge depuis 1993 est muté à Paris je vais avec lui. Sans ressources et sans logement, je ne sais que faire de cette pièce à conviction dont je n'ai pas le droit de me défaire ( m'a t-on dit !!! ), aussi je la dépose devant le Tribunal et la Mairie de Montélimar pour que le maire ce cette ville Thierry Cornillet la conserve.

☞ ++++++ ☞ ☞ ++++++ ☞

16 novemebre 1993 - Lettre AR. au Maire Thierry CORNILLET

Le samedi 13 novembre 1993 j'ai retiré a la Poste de MONTELIMAR une enveloppe recommandée avec accusé de réception RA 4018 1017 8FR de la SCP d'huissiers HERNANDEZ, HERNANDEZ-SAINT MACARY, m'indiquant qu'une citation à comparaître avait été déposée à la MAIRIE de MONTELIMAR le 2 novembre 1993.

Le lundi 15 novembre 1993 à 14 heures, je me suis présentée au service courrier d'huissiers de la Mairie pour retirer le pli déposé par l'huissier HERNANDEZ. Ce service après maintes recherches, notamment sur le livre des enregistrements des plis d'huissiers m'informa que l'huissier HERNANDEZ **n'avait déposé aucun pli au nom** de Madame BEGUIN-NICOUD Eliane. Je vous signale que j'ai suivi les recherches ligne par ligne dans le registre depuis le début octobre 1993 juqu'au 15 novembre dernier, et RIEN sur ce registre des huissiers.

J'ai donc demandé une attestation confirmant mon passage et l'absence d'acte déposé en MAIRIE par l'huissier HERNANDEZ pour Mme BEGUIN-NICOUD Eliane.

Voir ma lettre recommandée du 16 novemebre 1993 au Maire Thierry CORNILLET.

**C'est une manie, un trafic entre justice, huissiers, poste, mairie de Montélimar ?**

☞ ++++++ ☞ ☞ ++++++ ☞

19 avril 1991 - Réponse signée de François AUBERT adjoint / Pour le Maire Cornillet.

Je cherche un pli du 28 mars 1990 que l'huissier Frédéric Ponseti aurait déposé à la Mairie de Montélimar concernant une Citation à comparaître au TGI. de Valence pour le 27 avril 1990 ?? et François AUBERT adjoint au maire ne trouve rien, mais il trouve un pli du 7 novembre 1989 ?? **Je vous prie d'admirer la réponse.**

☞ ++++++ ☞ ☞ ++++++ ☞

05 avril 1991 - Lettre au Maire de Montélimar Thierry CORNILLET

☞ ++++++ ☞ ☞ ++++++ ☞

Aussi, le 05 avril 1991 je vais à la Mairie de MONTELIMAR et je constate qu'il n'y a aucune trace de courrier ou d'acte émanant de Maître Ponseti me concernant pour cette période. **J'écris donc au Maire de Montélimar Thierry Cornillet.**

Jugée par défaut le 27 avril 1990, nous apprenons ma condamnation par un encart dans le Dauphiné Libéré au mois de mars 1991. **Pas belle la justice ?**

☞ ++++++ ☞ ☞ ++++++ ☞

Le 28 mars 1990 l'huissier Frédéric Ponseti aurait déposé à la Mairie de Montélimar une Citation à comparaître au TGI. de Valence pour le 27 avril 1990 me concernant ???

Voir 19 avril 1991 les recherches de François AUBERT adjoint au Maire Thierry Cornillet.

☞ ++++++ ☞ ☞ ++++++ ☞

mo221097.tif

## 24 / LE MONDE / MERCREDI 22 OCTOBRE 1997

### **PARTI RADICAL**

**Thierry Cornillet**, maire (UDF) de Montélimar et ancien député de la Drôme, a été élu, dimanche 19 octobre, président du Parti radical. Il succède à André Rossinot, maire de Nancy, qui ne pouvait pas statutairement se représenter.

[Né le 23 juillet 1951 à Montélimar (Drôme), titulaire d'un doctorat de sciences politiques, diplômé de l'institut d'études politiques de Lyon, Thierry Cornillet est entré au ministère de l'intérieur en 1977, comme chargé de mission auprès du directeur de la sécurité civile, avant de

devenir, en 1980, chef de cabinet de Jean-François Deniau (UDF-PR), au ministère du commerce extérieur, puis des réformes administratives. Directeur de cabinet d'André Rossinot à la présidence du Parti radical de 1983 à 1985, il fut par la suite chef de cabinet d'Yves Galland (UDF-rad), ministre délégué aux collectivités territoriales, de 1986 à 1988. Parallèlement, Thierry Cornillet fut conseiller général de Montélimar de 1985 à 1993, et député de la Drôme de 1993 à 1997. Maire de Montélimar depuis 1989, après en avoir été conseiller municipal de 1983 à 1989, il était vice-président du Parti radical depuis 1988.]